

# AVIS DE COURSE

BLAYAISE 2018  
7 et 8 AVRIL 2018  
BOURG EN GIRONDE/ BLAYE  
BLAYE NAUTIQUE  
5B

**La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.**

## 1. REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.
- 1.4 Les règles du championnat de l'estuaire de la GIRONDE 2018.

## 2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception : A – B - C – D – E de la norme CE.  
Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5<sup>e</sup> catégorie** de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve ;

### Côtière

- 3.1.2 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.  
Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable :  
D'un coefficient minimum de : 6 Brut  
D'une longueur minimale de : 6m
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à [jpctv.richard@wanadoo.fr](mailto:jpctv.richard@wanadoo.fr) au plus tard le 6 Avril 2018
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Séries	Inscriptions
Toutes	0€

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Samedi 6 Avril 2018	9H30 sur le ponton de Bourg	10H30
Dimanche 7 Avril 2018	Au Club house Blaye nautique	

5.2 Jauge et contrôles (Comité Technique) :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
6 Avril 2018	11H à Bourg/Gironde	toutes
7 Avril 2018	10H à Blaye	toutes

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après ; ? h

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées suivant les prescriptions fédérales
- Disponibles en version électronique à l'adresse suivante :  
BLAYENAUTIQUE33.COM

#### 7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront :  **Côtiers**  **Techniques**
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous :

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

Toutes les classes inscrites à l'épreuve		

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand **6** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
- 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps suivant le découpage du championnat estuaire.

BATEAUX HABITABLES			
Flottes	Groupes	Rating brut	Type de bateaux
Flotte 1 (flamme 1)	A,B,C,D	$\leq 13.5$	Croiseurs légers et dplt normal
Flotte 3 (flamme 3)	C et D	$> 13,5 \text{ et } < 20.5$	Croiseurs dplt normal à lourd
Flotte 5 (flamme 5)	D R3	$\geq 20.5$ $\geq 23$	Croiseurs dplt normal à lourd Régate à deplt lourd
BATEAUX DE REGATES			
Flotte	Groupes	Rating brut	Type de bateaux
Flotte 4 (flamme 4)	R1,R2,L R3	Tous groupes $\leq \text{à } 22.5$	Régate à dplt léger Régate à dplt léger

## 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Le samedi soir les bateaux pourront être amarrés à la halte nautique de Blaye ou au mouillage le long de l'île Nouvelle.

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Une remise des prix sera organisée dans la citadelle de Blaye par le syndicat des « BLAYE COTE DE BORDEAUX »

## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**UN REPAS SERA ORGANISE LE SAMEDI SOIR AU CLUB DE VOILE DE BLAYE.**

**15 € PAR PERSONNE.**

**LES SKIPPERS SERONT INVITES GRACIEUSEMENT.**

## 16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
BOURG/GIRONDE		07/04	12H16		46
BLAYE		07/04	19H00	12H15	40
BLAYE		08/04	7H28/19H46	13H18	35